



Charte de protection des données personnelles Millésime 2024

Edition du 10/01/2024

Préambule

ARGAN accorde une grande importance à la protection de la vie privée et des données relatives à ses collaborateurs.

L'entreprise veille à adopter et respecter une politique de confidentialité rigoureuse et conforme à la réglementation en vigueur, en particulier au Règlement Général européen sur la Protection des Données Personnelles n°2016/679 du 27 avril 2016 (dit RGPD) ainsi qu'à toutes les règles de droit national prises en application de celui-ci, à titre subsidiaire.

La présente Charte décrit de manière claire, simple et complète la manière dont ARGAN en sa qualité de responsable de traitement, collecte et utilise les Données Personnelles et les moyens dont dispose toute personne concernée pour contrôler cette utilisation et exercer les droits s'y rapportant.

En raison de l'activité d'ARGAN, les principales parties concernées sont les collaborateurs, mais des tiers (fournisseurs, clients, prospects, actionnaires, etc.) peuvent ponctuellement faire l'objet d'une collecte et d'une conservation de données personnelles.

Pour cette raison les points 4 à 8 de la présente charte concernent les collaborateurs (majorité des cas de traitement de Données Personnelles chez ARGAN) et le point 9 concerne les cas plus minoritaires et moins sensibles (en raison du périmètre limité d'informations recueillies) de traitement de Données Personnelles pour des tiers (fournisseurs, clients, prospects, actionnaires, etc.).

S'agissant du traitement des Données Personnelles collectées en vue d'un recrutement ou des Données Personnelles collectées en vue de la gestion des ressources humaines, ou encore d'informations relatives à des tiers, le responsable de traitement est la société ARGAN.

1. Acceptation de la présente Charte de protection des données personnelles

La présente Charte doit être lue attentivement par chaque collaborateur ou toute tierce partie en contact avec ARGAN dans un cadre contractuel (existant ou potentiel) ou informatif (fournisseurs, clients, prospects, actionnaires, etc.) afin de lui permettre de disposer des informations sur la nature des Données Personnelles qu'ARGAN détient sur ses salariés et sur les candidats à un poste, ou tout tiers, et la façon dont elle les utilise.

« Données Personnelles » (ci-après les « DP ») s'entend comme toute information collectée et enregistrée dans un format qui permet de vous identifier personnellement, soit directement (ex : votre nom), soit indirectement (ex : numéro de téléphone) en qualité de personne physique. En acceptant de postuler chez ARGAN, ou en acceptant les dispositions de votre contrat de travail avec ARGAN, ou encore en entrant en contact avec ARGAN à des fins contractuelles (y compris potentielles) ou informatives, vous acceptez expressément la présente Charte.

Vous reconnaissez et acceptez que la présente Charte ne vous concède aucun autre droit supplémentaire que ceux prévus par la loi.

2. Les principes de protection des données chez ARGAN

Lors de la collecte et du traitement de vos DP, ARGAN vous informera de la finalité du traitement, des destinataires des données, des transferts éventuels, de la durée de conservation de vos données et de vos droits.

Les DP sont uniquement collectées et traitées aux fins qui sont décrites dans la présente Charte et aucun traitement ultérieur incompatible avec les finalités explicitées ne sera mis en œuvre.

Seules les DP nécessaires au traitement sont collectées. ARGAN prendra toutes les mesures raisonnables pour tenir à jour les DP et pour que les DP inexactes soient effacées ou rectifiées.

A cet égard, nous conserverons vos DP pendant la période nécessaire aux fins du traitement des données, conformément aux dispositions de la présente Charte et aux exigences prévues par la loi.

Vous avez la possibilité d'accéder, de modifier, de corriger ou de supprimer vos DP auprès du Secrétariat général (Aymar de Germay).

ARGAN met en place des mesures techniques et organisationnelles raisonnables pour protéger vos DP contre l'altération ou la perte accidentelle ou illicite ou l'utilisation, la divulgation ou l'accès non autorisé(e).

3. Champ d'application

La présente Charte s'applique à :

- ✓ Tous les salariés qui travaillent pour une entité du Groupe ARGAN, y compris les intérimaires et les stagiaires ;
- ✓ Aux candidats à un poste au sein d'une entité du Groupe ;
- ✓ À toute tierce partie (fournisseurs, clients, prospects, actionnaires, etc.) avec qui ARGAN a des relations ponctuelles ou régulières nécessitant une collecte initiale puis une conservation

de DP dans le cadre de relations contractuelles nouées ou potentielles ou à des fins d'information.

4. Quelles sont les données personnelles collectées pour les collaborateurs ?

Dans la mesure où la loi le permet, nous collectons, traitons et conservons des DP vous concernant, ainsi que des DP concernant votre famille et vos parents, telles que :

Dans le cadre du processus de recrutement :

- ✓ CV, dossier de candidature établi par le cabinet de recrutement, nom de naissance, nom d'épouse ou d'époux, prénom, sexe, date de naissance, coordonnées (adresse personnelle, adresse électronique, numéro de téléphone personnel), diplômes et certificats de formation, langues étrangères parlées, curriculum vitae (détaillant votre expérience professionnelle et le cas échéant, la formation continue), lettre de motivation, situation de handicap, éventuellement test de profil psychologique.

Dans le cadre de la gestion des Ressources Humaines :

- ✓ **Données d'identification** : nom de naissance, nom d'époux (-se), prénom, sexe, date et lieu de naissance, nationalité, coordonnées (adresse, numéro de téléphone personnel, adresse électronique et nom et numéro de téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence), copie d'une pièce d'identité, copie du permis de conduire (véhicules de service), copie de l'attestation de sécurité sociale, numéro de passeport (pour les salariés effectuant des déplacements à l'international), photos, données bancaires, numéro de sécurité sociale et, le cas échéant, taux d'invalidité ;
- ✓ **Situation familiale** : état civil, nom, prénom et date de naissance de votre époux (-se) ou partenaire, nom, prénom et date de naissance des enfants, informations en matière d'assurance, de retraite et de bénéficiaire en matière de prévoyance ; Transport /Déplacements professionnels : toute information relative au moyen de transport utilisé par un salarié, aux fins de remboursement des frais de déplacement ou d'organisation de ses déplacements professionnels (préférences, localisation, etc.). Ex : Pass Navigo, frais engendrés par l'utilisation d'un véhicule, etc. ;
- ✓ **Formation continue** : nature et durée des formations suivies ;
- ✓ **Formation initiale et carrière** : diplômes et certificats de formation, langues étrangères parlées, curriculum vitae (détaillant votre expérience professionnelle et le cas échéant, la formation continue), situation en termes de mobilité et gestion du plan de carrière, suivi de l'évaluation annuelle des performances, test de profil psychologique ;
- ✓ **Vie professionnelle** : contrat à durée déterminée, contrat à durée indéterminée, emploi à temps partiel ou à temps plein, date d'embauche, date de résiliation du contrat, Direction, service, voie hiérarchique, numéro d'identification du salarié, intitulé du poste, informations sur le poste, numéro de téléphone et adresse électronique, description du poste, horaires de travail, absence (notamment, congés maladie, congés ou absences spéciaux, congés maternité, congés parentaux), congés payés (le cas échéant), justificatifs pour absences autorisées (acte de décès, mariage, facture pour déménagement, certificat médical pour enfants malades, feuille d'arrêt de travail), certificats de scolarité, mandat de représentant du personnel (en tant que membre du comité social et économique ou d'un syndicat), etc. ;
- ✓ **Situation économique et financière** : déductions fiscales et retenues à la source, niveau de salaire, suivi du salaire et autres éléments de rémunération, intéressement, primes

commerciales, attribution gratuite d'actions, suivi PEI / PERCOI, ticket restaurants, mutuelle, prévoyance, paiements afférents, cotisations à la caisse de retraite, coordonnées bancaires, avis à tiers détenteur ; Toute DP qu'ARGAN doit collecter afin de respecter ses obligations d'employeur en vertu du droit ;

- ✓ **Votre utilisation du système d'information d'ARGAN** : les conditions dans lesquelles vos DP sont collectées et traitées dans le cadre de votre utilisation du Système d'Information d'ARGAN (mail professionnel et serveur) ;
- ✓ **Dispositif d'alerte éthique** : dans le cadre de ses obligations légales, ARGAN a mis en place un dispositif d'alerte éthique permettant aux salariés de reporter des comportements non conformes à l'éthique ou inappropriés.

5. Quelles sont les données personnelles sensibles collectées pour les collaborateurs ?

Nous pouvons être amenés à collecter et à traiter des catégories particulières de Données Personnelles vous concernant. Nous pouvons traiter de telles données si et dans la stricte mesure où ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat de travail, ou dans le cadre de réclamations en justice ou lorsque nous y sommes contraints afin de nous conformer à nos obligations légales ou règlementaires.

Le dispositif d'alerte éthique en place dans le groupe peut également révéler des manquements ou infractions que vous auriez commises.

Des données concernant votre santé, lorsque le traitement est nécessaire aux fins de l'exécution de nos obligations en matière de droit du travail, de la sécurité sociale ou de la protection sociale dans la mesure où ce traitement est autorisé par la loi applicable ou lorsque le traitement est nécessaire aux fins de la médecine préventive, de la médecine du travail ou de l'appréciation de l'aptitude du salarié à son poste de travail.

Le cas échéant, des données révélant votre orientation sexuelle (le traitement de données relatives à votre composition familiale pourrait révéler incidemment votre orientation sexuelle (par exemple si vous nous communiquez le nom et le sexe de votre partenaire)).

6. Comment vos données personnelles sont-elles collectées pour les collaborateurs ?

Vos DP peuvent être collectées par différents moyens, y compris, notamment pour :

Le Recrutement :

- ✓ CV et lettres de candidatures adressés par mail ou voie postale ;
- ✓ Tous les moyens de recrutement, y compris les cabinets de recrutement externes, les entretiens d'embauche, les contacts avec les anciens employeurs.

La vie au travail :

- ✓ Les entretiens avec le service des Ressources Humaines et les formulaires de collecte papier ou électroniques ;
- ✓ Les évaluations ;
- ✓ La modification des données d'identification ;
- ✓ Les justificatifs liés aux frais de transport ;
- ✓ Les informations liées aux avantages sociaux, aux régimes de santé, de prévoyance, de retraite, etc. ;

- ✓ Mobilité interne chez ARGAN.

Fourniture d'informations par des prestataires de services tiers :

- ✓ Les prestataires de services de recrutement ;
- ✓ Les sociétés gérant l'épargne salariale, les plans d'attribution gratuite d'actions, etc. ;
- ✓ L'utilisation des Systèmes d'information d'ARGAN.

7. Quelles sont les finalités de cette collecte de données pour les collaborateurs ?

Dans le cadre d'un processus de recrutement :

- ✓ Les traitements ont pour finalité l'étude des candidatures reçues, la conduite du processus de sélection, la constitution d'une « cvthèque », le partage des informations relatives à des talents identifiés au sein d'ARGAN ;
- ✓ Les DP des candidats sont collectées soit directement soit indirectement pour nous permettre d'évaluer l'aptitude du candidat à l'exécution de sa mission (ex : vérification de ses références et qualifications).

Dans le cadre de la gestion des Ressources Humaines :

- ✓ Pour respecter le droit applicable : par exemple, pour la gestion :
 - Des obligations en termes de congés maternité,
 - De l'organisation des élections professionnelles,
 - Des obligations en termes de diversité,
 - Des horaires de travail,
 - Des congés maladie,
 - De la paie : salaires et avantages dus en vertu de votre contrat de travail, augmentation annuelle et tout autre ajustement du salaire, versement des primes annuelles et gestion des retraites ; retenues en matière d'impôts sur le revenu et cotisations sociales ;
- ✓ Pour gérer la mobilité des salariés au sein d'ARGAN ;
- ✓ Pour suivre les avantages salariés (ex : tickets repas...) ;
- ✓ Gestion administrative des plans d'intéressement ou d'attribution gratuite d'actions, etc. ;
- ✓ Pour faciliter la gestion des performances et le développement de carrière des salariés, notamment dans le cadre des évaluations annuelles, de la revue annuelle des salaires et, le cas échéant, des sanctions disciplinaires conformément au droit ;
- ✓ Pour le suivi du plan de formation et de coaching.

Sécurité et contrôle :

- ✓ Pour la gestion de l'accès aux locaux (distribution des clefs et badges) ;
- ✓ L'accès aux Systèmes d'Information d'ARGAN.

Gestion générale :

- ✓ Planification et budget ;
- ✓ Effectifs ;
- ✓ Gestion de l'annuaire interne ;
- ✓ Organigramme ;
- ✓ Gestion des dossiers des salariés ;
- ✓ Rapport financier ;
- ✓ Pour les rapports annuels qui peuvent comprendre les DP de certaines catégories de salariés, ou des supports de communication interne et externe (qui peuvent contenir des photographies ou des vidéos représentant des collaborateurs).

Divulgarion aux autorités :

Lorsque les autorités judiciaires et/ou les forces de police le demandent dans le cadre d'une enquête judiciaire.

Sous réserve des dispositions légales, lorsqu'ARGAN utilise vos DP pour protéger ses droits ou étayer toute réclamation, défense ou déclaration dans une affaire ou devant les autorités juridictionnelles et/ou administratives, un tribunal arbitral ou un médiateur, dans le cadre d'actions / d'enquêtes disciplinaires ou d'un audit ou d'une investigation interne ou externe.

Nous sommes autorisés à utiliser vos données à caractère personnel selon les modalités ci-dessus dès lors que :

- ✓ Cela est nécessaire afin d'exécuter nos obligations et d'exercer nos droits en lien avec le contrat de travail qui nous lie ;
- ✓ Elles nous sont nécessaires à l'exécution de nos obligations dans le cadre de la médecine du travail et afin de prendre des décisions concernant votre aptitude au travail ;
- ✓ Nous avons des obligations légales et réglementaires dont nous devons nous acquitter ;
- ✓ Elles peuvent nous être nécessaires pour établir, exercer ou défendre nos droits ou dans le cadre de procédures juridiques ;
- ✓ L'utilisation de vos données à caractère personnel telles que décrites peuvent être traitées sur la base de notre intérêt légitime (ou des intérêts légitimes d'une ou de plusieurs sociétés du Groupe ARGAN), tels que :
 - Nous permettre d'administrer et de gérer nos activités opérationnelles de manière effective et efficace,
 - Assurer une approche cohérente de la gestion de nos employés,
 - Maintenir la conformité aux politiques et procédures internes, ou
 - Être en mesure de vous contacter ou de contacter votre famille en cas d'urgence.

8. Partage des données personnelles des collaborateurs

ARGAN peut partager vos DP avec des destinataires externes ou internes de la façon suivante :

Nous pouvons partager vos DP uniquement si cela est pertinent, avec les membres du personnel ARGAN autorisés ayant besoin d'y avoir accès dans le cadre de leur mission aux fins décrites ci-avant :

En interne :

- ✓ Vos supérieurs hiérarchiques, le Responsable des Ressources Humaines, et les responsables de la comptabilité, les membres du Conseil de Surveillance, dont ceux du Comité des Nominations et Rémunérations ou dans le cadre d'une procédure précontentieuse ou d'un litige.

Les prestataires de services externes :

- ✓ Les gestionnaires de la paie, les prestataires et gestionnaires en matière d'avantages, les fournisseurs de systèmes informatiques, les institutions financières, les organismes de gestion des retraites, les compagnies d'assurances (y compris santé et prévoyance), les consultants et conseils professionnels ;
- ✓ Les agences pour l'emploi ou les cabinets de recrutement, les sociétés d'intérim et services de placement ;
- ✓ D'autres distributeurs et fournisseurs de biens ou services tels que les agences de voyages, les loueurs de véhicules de fonctions ;
- ✓ Tous autres prestataires de services impliqués dans la prestation de services aux salariés ;
- ✓ Les autorités locales – enquêtes internes : nous pouvons partager des informations avec les autorités locales conformément aux règlements applicables, ou dans le cadre d'une enquête interne au sein du Groupe ARGAN ;
- ✓ Les autorités fiscales, les services de sécurité sociale, les autorités judiciaires, les services de l'emploi ou autres autorités ;
- ✓ Les experts-comptables indépendants, les représentants autorisés des fonctions d'audit interne, tels que les commissaires aux comptes ou avocats, les responsables de la sécurité de l'entreprise et les cabinets d'avocats ;
- ✓ Dans le cadre d'audits et d'investigations internes ou externes, suite à une demande des services de police, des autorités administratives ou judiciaires ou lorsque la loi applicable, une décision de justice ou un règlement le demande ;
- ✓ Les investisseurs : vos DP peuvent être divulguées dans le cadre d'une restructuration, d'une vente ou d'une cession d'actifs, d'une fusion ou autres changements de contrôle ou de situation d'ARGAN (ou de ses filiales), à des investisseurs potentiels ainsi qu'à leurs commissaires aux comptes et conseils juridiques ;
- ✓ Les prestataires dans le cadre de propositions commerciales.

ARGAN ne partagera vos DP uniquement si cela est nécessaire aux fins susmentionnées.

ARGAN demandera aux destinataires de préserver la confidentialité de vos DP et de ne les utiliser que dans le cadre de la mission qu'ils réalisent pour ARGAN.

9. Cas de collectes de données personnelles auprès de tiers (hors collaborateurs) et usages

ARGAN peut être amenée à collecter des données personnelles auprès de tiers (fournisseurs, clients, prospects, actionnaires, etc.) dans le cadre de ses activités, notamment dans le cas où :

- ✓ Le tiers entre en contact avec un collaborateur ARGAN ou sollicite un de nos partenaires en vue de nouer des relations contractuelles potentielles ou certaines avec une des sociétés constituant le Groupe ARGAN (pour davantage d'informations sur le périmètre ARGAN, se référer aux informations réglementées publiées sur argan.fr) ;
- ✓ Le tiers souhaite nous faire part de ses commentaires ou nous transmettre ses questions, notamment par les emails génériques d'ARGAN ou ceux des collaborateurs d'ARGAN ; ou
- ✓ Le tiers souhaite recevoir des informations concernant nos offres ou services.

Les données personnelles qu'il peut être amené à communiquer et qui seraient alors conservées par ARGAN peuvent concerner notamment ses coordonnées (nom, adresse électronique, numéro de téléphone, pays de résidence, adresse physique, etc.).

La finalité de la collecte de ces informations reste purement dans l'intérêt de la relation potentielle ou nouée entre ARGAN et les tiers ou afin de fournir le meilleur renseignement possible dans le cas d'une sollicitation à une fin informative.

En aucun cas, les DP collectées ne sont destinées à être monétisées.

10. Transferts internationaux

Aux fins exposées à l'Article 7 de la présente Charte, nous pouvons transférer vos DP à des destinataires, tiers au groupe, qui peuvent être situés dans des pays offrant des niveaux de protection de DP différents.

Par conséquent, outre la mise en place de la présente Charte, ARGAN met en œuvre des mesures appropriées, y compris des clauses contractuelles, afin de sécuriser le transfert de vos DP vers une ou un destinataire externe situé(e) dans un pays proposant un niveau de protection différent de celui proposé dans le pays dans lequel les DP sont collectées.

L'activité d'ARGAN ne nécessite pas de transferts de DP traitées par la Société hors de l'Union européenne. Toutefois, en cas de transfert en dehors du territoire de l'Union européenne, ARGAN s'assurera que soient adoptés et mis en place des mécanismes de transferts adéquats conformément au Chapitre V du RGPD.

11. Sécurité des données

ARGAN prend des mesures techniques et organisationnelles appropriées conformément aux dispositions légales applicables, pour protéger vos DP contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte ou l'altération accidentelle, ou encore la divulgation ou l'accès non autorisé(e).

A cet effet, des mesures techniques (telles que des pare-feux) et des mesures organisationnelles (telles qu'un système d'identifiant / de mot de passe, des moyens de protection physique, etc.) ont été mis en place.

12. Conservation des données

Nous stockerons vos DP uniquement pendant la période nécessaire aux fins exposées dans la présente Charte, ou conformément à ce qui est prévu par la loi applicable.

13. Accès et modification

Vous avez le droit d'accéder à vos DP collectées par ARGAN et de les modifier, sous réserve des dispositions légales applicables.

Ces droits incluent :

- ✓ Le droit d'obtenir des informations concernant le traitement de vos données à caractère personnel et l'accès aux données à caractère personnel vous concernant que nous conservons ;
- ✓ Le droit de retirer votre consentement au traitement de vos données à caractère personnel à tout moment lorsque le traitement concerné est fondé sur le consentement. Veuillez noter, cependant, que nous pourrions toujours être autorisés à traiter vos données à caractère personnel si le traitement est fondé sur d'autres bases légales que le consentement, et notamment s'il est nécessaire à l'exécution du contrat de travail, s'il est nécessaire au respect d'une obligation légale ou réglementaire ou s'il est réalisé sur le fondement de notre intérêt légitime ;
- ✓ Dans certaines circonstances, le droit de recevoir des données à caractère personnel dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine et/ou de demander que nous transférions ces données à un tiers lorsque cela est techniquement possible. Veuillez noter que ce droit ne s'applique que pour les données à caractère personnel que vous nous avez fournies ;
- ✓ Le droit de demander que nous rectifiions vos données à caractère personnel si elles sont inexactes ou incomplètes ;
- ✓ Le droit de demander l'effacement de vos données à caractère personnel dans certaines circonstances. Veuillez noter qu'il existe des circonstances dans lesquelles vous pouvez nous demander d'effacer vos données à caractère personnel mais pour lesquelles nous avons le droit de les conserver ;
- ✓ Le droit de vous opposer au, et le droit à demander la limitation du, traitement de vos données à caractère personnel dans certaines circonstances. A nouveau, il pourrait y avoir des circonstances dans lesquelles vous vous opposez au, ou vous nous demander de limiter le, traitement de vos données à caractère personnel mais nous sommes
- ✓ légalement autorisés à continuer le traitement de vos données à caractère personnel et/ou de refuser votre requête ;
- ✓ Le droit de déposer une plainte auprès de la CNIL si vous pensez qu'un ou plusieurs de vos droits ont été violés par notre société ;
- ✓ Le droit de définir des directives quant au sort de vos données après votre mort.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Secrétariat général (Aymar de Germay). Vous pouvez également le contacter par courriel pour toute question ou des réclamations concernant le traitement de vos données à caractère personnel : aymar.degermay@argan.fr

Vous avez le droit d'adresser une réclamation à l'autorité de contrôle compétente pour en traiter. Il s'agit de la :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris CEDEX 07

Tél : 01 53 73 22 22

14. D'entrée en vigueur, modifications et mises à jour

Cette Charte est entrée en vigueur le 15 janvier 2024. Aucune modification n'y a, à cette date, été apportée. Toute nouvelle édition sera datée dans la présente section ultérieurement.

ARGAN se réserve, en effet, le droit de modifier la présente Charte. Les mises à jour peuvent notamment faire suite à des modifications apportées par la législation applicable. Nous invitons donc toute partie concernée à prendre régulièrement connaissance de la présente Charte telle que publiée sur le site de l'entreprise (argan.fr), ou pour les collaborateurs sur le serveur en interne.

15. Primauté des textes légaux et réglementaires

Dans l'éventualité où s'appliqueraient des dispositions légales et réglementaires plus contraignantes que celles prévues par cette Charte, lesdites dispositions en découlant primeraient sur les clauses de la présente Charte.